



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7238

Texte de la question

M. Jean-Michel Marchand attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le problème de la médecine scolaire. Faute de moyens en poste et en formation, de graves lacunes sont à noter en matière de prévention et d'éducation à la santé. Or, les expériences de nos partenaires européens sont là pour nous montrer qu'une médecine scolaire de qualité, c'est-à-dire ayant les moyens de ses missions est, à terme, un facteur d'efficacité primordial tant en termes économiques que sanitaires. Il regrette ainsi en premier lieu l'absence de création de poste de médecin titulaire de l'éducation nationale. En effet, le recours au système de la vacation n'est pas de nature à répondre de façon globale à la demande dans les domaines de l'assistance et de la prise en compte des pathologies et des facteurs de risque qui touchent prioritairement les élèves. Les médecins vacataires n'ont effectivement pas reçu une formation initiale suffisante en santé publique, éducation à la santé et médecine de l'enfant. La possibilité de faire appel à des médecins libéraux, ayant plutôt une approche individuelle, ne semble pas non plus être adaptée à une démarche de santé publique. En second lieu, il se félicite de la création de postes d'infirmières mais regrette que cela ne couvre qu'une partie infime des besoins. Le rôle de ces infirmières est pourtant primordial en matière d'écoute, de relation d'aide, de soins et de dépistage précoce des handicaps. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures concrètes elle entend prendre afin de parvenir à un plan pluriannuel de création de postes de médecins titulaires de l'éducation nationale. Il demande en outre ce qui va être entrepris afin de favoriser l'augmentation des postes d'infirmières conseillères de santé pour répondre aux besoins des élèves. Il suggère que ces diverses mesures soient prises en collaboration étroite avec le secrétaire d'Etat à la santé dans le cadre d'une politique de prévention sanitaire renouvelée.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a dû arrêter des priorités. Celles-ci se sont portées sur la création de 300 postes d'infirmière et de 300 postes d'assistante sociale. Car c'est là que se faisait sentir un besoin croissant dans les établissements scolaires. Cela correspondait également à une demande des adolescents. Grâce à cet effort considérable, une présence humaine pourra être réintroduite dans les établissements qui en sont actuellement démunis. Concernant les médecins scolaires, antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, les médecins vacataires représentaient plus de 40 % des effectifs. Depuis cette date, les moyens globaux en personnels médicaux sont constitués à plus de 67 % par des emplois de titulaires. Il convient de souligner l'effort budgétaire déjà accompli en faveur de ce service, dont le potentiel initial a progressé de 24 %. Le budget 1998 prévoit un nombre de vacations de médecins non négligeable, puisqu'il équivaut à 150 postes à temps plein. Cette présence sera renforcée par l'ouverture de concours de médecins de l'éducation nationale en mars 1998 pour procéder au recrutement correspondant aux actuels postes vacants. Il a été présenté au conseil des ministres du 11 mars dernier un plan de relance de la santé scolaire qui s'articule autour de vingt mesures portant sur l'éducation à la santé des jeunes, le dépistage et la prévention dès la maternelle, l'amélioration de l'accès aux soins. L'important reste de travailler ensemble à l'évaluation de la santé des jeunes, au travail de prévention, d'éducation à la santé

qu'il faut mener à l'école dès le plus jeune âge. C'est également avec des actions concrètes en articulation avec le travail accompli par les familles et les médecins de quartier que la situation sanitaire des enfants progressera.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Marchand](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7238

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4314

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2125